

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »					*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 13 Novembre.

Le ministère paraît décidé à attendre ou même à provoquer, s'il y a lieu, une grande discussion, dans la Chambre des députés, sur les candidatures officielles.

On pense que ce débat est imminent. Si le ministère est battu dans la Chambre des députés, comme c'est inévitable, il aura à choisir entre deux partis : donner immédiatement sa démission ou bien livrer une nouvelle bataille devant le Sénat.

Cette seconde éventualité paraît moins probable, depuis qu'on sait que le Sénat n'accorderait pas un vote de confiance.

En cas de démission du ministère, on pense qu'il serait formé immédiatement un nouveau cabinet de droite. Cette solution aigrirait le conflit au lieu de l'atténuer. Elle ne peut être sérieusement appuyée que par les bonapartistes, qui ne rêvent que complications et difficultés dans l'espoir qu'ils pourront retrouver une chance.... absolument utopique.

Le bureau de la Chambre a été définitivement constitué samedi : M. Jules Grévy a été élu par 299 voix. MM. Lepère, Rambeau, Durfort de Civrac ont été élus vice-présidents. Au second tour de scrutin, M. Durfort de Civrac a été proclamé vice-président.

Six secrétaires seulement ont été élus : MM. Sadi-Carnot, Clémenceau, Savary, Lamy, Rouvier, Chris.

Au moment où la Chambre allait procéder à une nouvelle élection de deux secrétaires, les membres du cabinet ont fait leur entrée dans la salle, et M. Caillaux est monté à la tribune pour déposer le projet de budget, mais la majorité a refusé d'écouter M. le ministre des finances.

La gauche a fait observer que le bureau n'était point définitivement constitué, et M. Caillaux a été obligé d'ajourner à lundi le dépôt du budget.

(Voir plus loin aux Dernières Nouvelles).

### REVUE DES JOURNAUX

Après avoir déclaré que, dans les circonstances graves où nous sommes, il doit dire la vérité à tout le monde, à ses amis comme à ses adversaires, le *Soleil* s'exprime ainsi :

Les conservateurs, avec lesquels nous avons marché d'accord depuis quatre ans, avec lesquels nous avons fait campagne aux dernières élections générales, ne nous paraissent pas avoir tiré de ces élections les enseignements qui, suivant nous, en ressortent d'une manière évidente.

Que s'est-il passé aux dernières élections ? On a consulté le pays ; on a demandé au corps électoral de se prononcer entre la politique de droite et la politique de gauche, entre les hommes de droite et les hommes de gauche.

Nous étions, nous, pour la politique de droite et pour les hommes de droite.

Le corps électoral a été d'un autre avis : il s'est

prononcé pour la politique de gauche et pour les hommes de gauche.

La majorité en ce sens n'a pas été très-considérable, il est vrai ; elle n'a été que de sept cent mille voix environ sur un total approximatif de sept millions sept cent mille votants.

Mais, nous le demandons à tout homme sérieux, si la même majorité s'était prononcée en notre faveur, ne regarderions-nous pas le résultat comme décisif ?

Si la politique de droite, avait obtenu sept cent mille voix de plus que la politique de gauche, ne dirions-nous pas que le pays préfère nos idées et nos hommes aux idées et aux hommes qui nous sont opposés ?

Nous vivons sous la loi des majorités ; cette loi, nous pouvons d'autant moins la méconnaître, que nous l'avons invoquée, lorsque nous avons demandé ou accordé, accepté ou subi la dissolution.

Nous avons dit : le pays sera le juge ; le suffrage universel prononcera.

Or le suffrage universel a prononcé contre nous. Son jugement, que nous aurions considéré comme valable s'il avait été en notre faveur, cesse-t-il d'être valable parce qu'il n'a pas été ce que nous désirions ?

Nous sommes la minorité, une minorité très-forte il est vrai, une minorité avec laquelle il faut compter, une minorité qui par un déplacement de voix peu considérable, peut redevenir la majorité.

Nous n'avons donc pas le droit d'imposer nos idées à la majorité.

Mais nous avons le droit de demander qu'on nous respecte, comme représentant une portion considérable du pays.

Nous avons en outre le droit de chercher à redevenir un jour la majorité.

La situation est ainsi résumée par le *Soleil* :

Le Maréchal a devant lui quatre partis à prendre. Il peut essayer de former :

- 1° Un ministère de gauche ;
- 2° Un ministère de droite plus conciliant que le ministère du 17 mai ;
- 3° Un ministère de droite plus décidé dans le sens de la résistance, que le ministère du 17 mai ;
- 4° Un ministère d'affaires.

Suivant nous, il aurait fallu commencer par la première combinaison et non par la seconde.

Cette manière de procéder, qui était la bonne, peut-elle être encore employée ?

Nous l'espérons, quoiqu'un temps précieux ait été perdu.

Il nous paraît impossible qu'un conflit, peut-être irrémédiable, qu'une lutte peut-être implacable s'engage entre le pouvoir exécutif et la majorité de la Chambre des députés, sans que le pouvoir exécutif et la majorité aient cherché à connaître réciproquement la limite de leurs exigences, sans qu'un essai d'explication ait eu lieu entre ces deux adversaires qui, au premier jour, vont se trouver en présence.

Avant un duel, surtout un duel qui peut être mortel, on fait toujours une tentative de conciliation.

C'est cette tentative que nous réclamons.

Si elle échoue, on saura du moins sur qui devra retomber la responsabilité de la lutte qui va s'engager.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Les constitutionnels sont des conservateurs. Mais doivent-ils, par cela seul, se laisser aller à soutenir quand même la politique du dernier cabinet ; doivent-ils se faire les agents inconscients ou coupables des bonapartistes ? Précisément parce qu'ils sont des conservateurs, ils doivent rompre tous les liens dans lesquels les chefs du bonapartisme ont eu l'habileté de les enlancer, parce que les bonapartistes ne sont pas des conservateurs. Qu'est-ce donc que le bonapartisme, sinon la révolution et la démagogie organisées, de façon à devenir oppres-

sives à l'intérieur, agressives à l'extérieur ? de telle sorte que le bonapartisme a toujours abouti, et qu'il aboutirait fatalement encore à la guerre, à l'invasion et au démembrement de la patrie ?

Les constitutionnels sont des libéraux ; et voilà précisément pourquoi ils ne peuvent mettre leur main ni dans celle du césarisme ni dans celle de la démagogie, deux formes de gouvernement également oppressives de toute liberté. Car la tyrannie d'un comité de salut public n'est pas moins insupportable que celle du despote le plus absolu.

En tant que libéraux et conservateurs, les constitutionnels du Sénat doivent déclarer à haute et intelligible voix, qu'ils entendent pratiquer et faire pratiquer la Constitution qu'ils ont librement votée ou loyalement acceptée.

Plus de tergiversations, plus d'alliances compromettantes ; la Constitution, rien que la Constitution, mais la Constitution entière, avec toutes ses conséquences.

Le *Moniteur universel* expose en ces termes la politique du parti constitutionnel :

Le pays s'est itérativement prononcé aux élections du 20 février 1876 et du 14 octobre 1877 pour la République. Les constitutionnels, qui ont voté la Constitution du 25 février 1875, ne peuvent méconnaître la portée de ce vote répété. Théoriquement convaincus de la supériorité de la monarchie constitutionnelle sur la République, ils ont abandonné leurs préférences théoriques, pour s'incliner de bonne foi devant la volonté du pays.

Les monarchistes constitutionnels se séparent ainsi par une distinction profonde, par un véritable abîme, des bonapartistes qui n'ont abdicé aucune de leurs théories, renoncé à aucune de leurs espérances. Les constitutionnels s'inspirent uniquement dans la crise actuelle du principe patriotique qui les a guidés jusqu'ici. Au milieu des irrésolutions, des contradictions, des faiblesses, des incertitudes, eux seuls suivent une voie droite. Ils tenteront les derniers efforts pour laisser, de par la Constitution, le maréchal hors d'atteinte, et pour dégager sa personnalité présidentielle de toute compromission avec la responsabilité ministérielle.

Voici un autre article du *Moniteur universel* :

Pour le centre droit sénatorial, comme pour toutes les personnes qui conservent leur sang-froid au milieu de l'affolement trop général dans lequel nous nous débattons, il convient de classer comme suit l'importance des questions en cause.

- 1° D'abord la France avec les institutions républicaines qu'elle s'est données ;
- 2° Le président de la République, irresponsable d'après la Constitution elle-même ;
- 3° Enfin le ministère, dont la responsabilité, inscrite dans cette même Constitution, doit, en toutes circonstances et en tout état de cause, couvrir l'irresponsabilité du chef de l'Etat.

Partant de ce point de vue, le centre droit sénatorial ne pouvait prendre qu'une résolution, celle de s'appliquer de plus en plus à séparer la cause du Maréchal de celle de ses ministres responsables, et de ne s'associer à aucune mesure dont la conséquence serait de lier le sort du chef de l'Etat à celui d'un cabinet, quel qu'il fût.

Nous ignorons si quelques membres du cabinet ont pu songer à étouffer le bruit de leur chute, sous le bruit bien autrement retentissant et bien autrement grave qui résulterait de la chute du Maréchal ; mais nous savons, et nous ne craignons pas d'affirmer que le ministère s'honorera grandement en allant au-devant des scrupules que peut avoir le Maréchal, en acceptant ou revendiquant devant le Parlement et devant le pays la responsabilité, toute la responsabilité de ce qui s'est fait depuis le 16 mai, et en se retirant ensuite, pour laisser le président de la République libre de former un nouveau cabinet pouvant donner satisfaction aux intérêts multiples qui sont actuellement en jeu.

On lit dans le *Journal des Débats* :

On espère que la Chambre des Députés se mettra dans son tort un peu plus tôt ou un peu plus tard, on l'attend. Depuis six mois, le parti républicain n'a pas commis une seule faute ; c'est un prodige, et l'on ne croit pas, à droite, à la durée des prodiges. Il faut donc que la Chambre des Députés sache qu'elle est surveillée, épiée d'un oeil inquiet et jaloux, et qu'au premier faux pas on se jettera sur elle avec plus de rage encore qu'on n'en a témoigné contre l'Assemblée précédente. Le pouvoir exécutif et le Sénat ont le droit de commettre fautes sur fautes sans que personne puisse s'en plaindre, puisqu'ils sont deux ; c'est, il est vrai, la seule raison qu'ils invoquent. Les partisans de la résistance ont résolu de faire crédit de quelques jours à l'inexpérience de la Chambre des Députés, et ils comptent bien rentrer dans leurs fonds. Un prétexte ! Ils ne demandent pas autre chose. Il importe que la Chambre ne leur donne même pas un prétexte, et que, si jamais elle doit être frappée de dissolution, elle le soit sans motif, sans raison, sans justice, uniquement par le caprice des uns et par la faiblesse des autres, comme l'a été sa devancière. La sagesse n'exclut pas, d'ailleurs, la fermeté : il y a des points sur lesquels la Chambre ne peut faire aucune lâche concession, tels que l'établissement d'un cabinet parlementaire et le renouvellement à peu près complet de l'administration ; mais il y en a d'autres où elle doit s'inspirer de l'esprit de tolérance, et la vérification des pouvoirs des députés de la droite est de ce nombre.

Entendons-nous pourtant : toutes les fois qu'une élection est entachée d'un vice moral, la Chambre a non-seulement le droit mais le devoir de la casser. Il y a là des réparations à faire, et des revendications légitimes à écouter. Mais, ce qui nous paraît inopportun, ce serait d'invalider en masse toute une classe d'élections. Parmi ces élections, toutes n'ont pas le même caractère ; les unes sont sans doute le produit artificiel de la pression administrative, mais il n'en est pas de même des autres ; le pays invaliderait les premières, mais il ratifierait les secondes, et dès lors nous ne voyons aucun intérêt à établir parlementairement une analogie et une confusion dangereuses. En politique comme en morale, il ne faut se permettre que ce qui est juste.

Il faudrait dit la *Liberté*, sortir au plus tôt d'un état d'incertitude qui a déjà trop duré.

On n'en peut sortir qu'en dégageant nettement de la situation les faits qui éclatent à tous les yeux.

Et d'abord, la présidence de la République ne doit pas être en question. En dépit de toutes les sommations qui ont pu être adressées au maréchal, les hommes vraiment politiques de la gauche eux-mêmes désirent son maintien à la tête du pouvoir jusqu'à l'expiration de son mandat constitutionnel.

Quant au pays, il compte absolument sur la présidence septennale. Ce serait tromper sa confiance que de lui en enlever le bénéfice.

Voilà donc un premier fait bien établi.

Un autre fait non moins évident, c'est que le cabinet du 17 mai est condamné à disparaître. Pour tout le monde, surtout après la décision prise par un groupe important du Sénat, le ministère doit être considéré comme définitivement démissionnaire. Toutes les tentatives de ses amis pour prolonger son existence ne feraient qu'aggraver les dangers de la situation et retarder la reprise des affaires.

Le Sénat s'est ajourné, il a compris qu'en accordant de sa propre et seule autorité un

blanc-seing et un témoignage de confiance au gouvernement, il prendrait inutilement le rôle de provocateur et soulèverait un conflit dont il aurait toute la responsabilité.

Il a prudemment agi. Grâce à cette sage réserve, l'harmonie des deux grands pouvoirs devient possible.

Ainsi, la présidence du maréchal hors d'atteinte et hors de cause; la paix maintenue jusqu'ici entre le Sénat et la Chambre; le ministère vacant, tels sont les faits.

Dans cette situation quelle conduite doit tenir le chef de l'Etat?

Le chef de l'Etat doit inviter les présidents des deux Assemblées à lui apporter leurs conseils. L'un et l'autre auront à examiner en sa présence la situation parlementaire, à apprécier les éléments de conciliation qu'elle comporte, à désigner les hommes politiques qui seraient les plus propres à les réunir, à leur donner la cohésion voulue, à rallier autour d'eux, en un mot, une majorité à la Chambre et une majorité au Sénat.

Cette procédure correcte ne vaudrait-elle pas mieux que le système de conciliabules et d'entente secrète pratiqué dans les cloîtres de Versailles? Ne serait-elle mieux comprise, mieux accueillie par le pays, que les démarches de quelques membres du Sénat, les entrevues avec des généraux, les offres directes de portefeuilles aux champions d'un système économique rétrograde et à jamais condamné?

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 12 novembre.

Tous les bruits répandus sur la formation d'un nouveau ministère et sur sa composition probable, se sont évanouis ce matin. Le ministère Daru, lui-même, n'a pas plus tenu que les autres.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, et a examiné la situation ministérielle. On assure que la retraite du cabinet y a été arrêtée en principe, mais qu'en fin de compte il a été décidé que les ministres se présenteront devant la Chambre pour y exposer leur politique pendant les élections et qu'ils ne seront remplacés que lorsqu'ils auront soutenu le débat devant la Chambre.

La gauche républicaine de la Chambre des députés publie le procès-verbal suivant :

« Les membres de la gauche républicaine, réunis à Versailles, au nombre d'environ 150, ont décidé, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de maintenir le groupe de la gauche républicaine. La réunion s'est ajournée à demain pour constituer son bureau.

» (Signé) pour l'ancien bureau et par son ordre, Léon JOURNAULT, Camille SÉE. »

Le comité-directeur des gauches s'est réuni ce matin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. RAMEAU, VICE-PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif de la Chambre.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs. Le scrutin a lieu. En voici le résultat :

Nombre de votants.....	460
Bulletins blancs ou nuls..	159
Suffrages exprimés.....	301
Majorité absolue.....	152

M. Jules Grévy a obtenu 299 voix. M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé président définitif de la Chambre des députés. (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Il y est procédé. En voici le résultat :

Nombre de votants.....	462
Bulletins blancs ou nuls..	3
Suffrages exprimés.....	459
Majorité absolue.....	230

Ont obtenu :

MM. Lepère.....	294 voix
Rameau.....	292 —
Bethmont.....	291 —

Le comte de Durfort de Civrac..... 178 —  
Le duc de Padoue..... 160 —  
M. le président. MM. Lepère, Rameau et Bethmont ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés vice-présidents de la Chambre.

Il y a lieu à un deuxième tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président. La Chambre entend-elle qu'il y soit procédé immédiatement? (Oui! oui!)

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin. Le résultat en sera annoncé ultérieurement.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Il y est procédé. En voici le résultat.

Nombre de votants.....	435
Majorité absolue.....	218

Ont obtenu :

MM. Sadi Carnot.....	284 voix
Chiris.....	283
Lamy.....	281
Savary.....	280
Clémenceau.....	276
Rouvier.....	273
Le Gonidec de Traissan.....	180
Prince de Léon.....	179
Langlé.....	150
Comte d'Espéuilles.....	160

MM. Sadi Carnot, Chiris, Lamy, Savary, Clémenceau et Rouvier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés secrétaires de la Chambre.

M. le président. Il reste deux secrétaires à nommer. La Chambre veut-elle qu'il soit procédé immédiatement à un deuxième tour de scrutin comme pour le quatrième vice-président?

Voix diverses. A lundi! Non! non!  
La Chambre consultée décide que le second tour de scrutin aura lieu lundi.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Il y est procédé.

M. le président. M. le ministre des finances demande la parole pour déposer le budget de 1878.

Voix à gauche. La Chambre n'est pas encore constituée. (Bruit).

M. le président. Il s'agit d'un simple dépôt. (Non! non!) M. le ministre n'insiste pas en ce moment.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs :

Nombre de votants.....	289
Bulletins blancs ou nuls.....	3
Suffrages exprimés.....	286
Majorité absolue.....	144

Ont obtenu :

MM. Gailly.....	285 voix
Le colonel Denfert-Rochereau.....	283
Margaine.....	283

MM. Gailly, Denfert-Rochereau et Margaine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés; sont proclamés questeurs de la Chambre.

M. le président. — Voici le résultat du scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

Nombre de votants.....	334
Bulletins blancs ou nuls.....	8
Suffrages exprimés.....	326
Majorité absolue.....	164

M. le comte Durfort de Civrac a obtenu 225 voix.

M. le comte de Durfort de Civrac ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame vice-président de la Chambre.

Lundi, à deux heures, séance publique. Deuxième tour de scrutin pour la nomination de deux secrétaires, et suite de la vérification des pouvoirs. La séance est levée à six heures.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Elections du 11 novembre.

Scrutin de ballottage.

CANTON DE CASTELNAU.

Inscrits.....	2,584
Votants.....	2,248
Limayrac.....	1,212
Mazlié.....	1,019

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Tholouze, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Affaire Jean Cournou. — tentants à la pudeur.

Cournou est accusé d'attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur la personne de jeunes filles âgées de moins de treize ans, et d'attentats consommés ou tentés avec violence sur une jeune fille de dix-huit ans.

Reconnu coupable sur le premier chef d'accusation, Cournou, en faveur duquel les circonstances atténuantes ont été admises, a été condamné à quatre ans de prison.

Ministère public : M. Cénac, substitut.  
Défenseur : M. Bercegol.

Conformément aux dispositions arrêtées entre les ministres de l'Intérieur et des Finances, le montant des indemnités accordées en vertu des lois des 6 septembre 1871 et 7 avril 1873, aux personnes qui ont éprouvé des dommages dans les départements envahis, et non retirés des caisses du Trésor au 30 juin 1877, a été versé à la caisse des dépôts et consignations à Paris. Les titulaires de ces indemnités sont prévenus que les sommes leur revenant seront, à dater du 5 novembre 1877, payées par cette caisse, à Paris, après demande adressée sur papier libre à M. le directeur général de la caisse des Dépôts, qui les avisera du jour à partir duquel ils pourront se présenter pour toucher.

Ils auront à remettre à ladite caisse, avec toutes les pièces établissant leurs droits, la lettre d'avis qu'ils ont déjà dû retirer du ministère de l'Intérieur ou qui sera délivrée par le 1<sup>er</sup> bureau de la Comptabilité, 78 bis, rue de Varennes.

M. Vidal, licencié ès-sciences mathématiques, professeur de physique au collège de Figeac, est nommé surveillant général (2<sup>e</sup> classe) au lycée de Toulouse, en remplacement de M. Martineau, appelé à d'autres fonctions.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
Philosophie.	Dissertat. franç.	Castagné.	Nouvelles.
Rhétorique.	Mathématiques.	Bousquet.	Valat.
Seconde.	Version lat.	Delpech.	Prady.
Troisième.	Thème grec.	Rosignol.	Gayet.
Quatrième.	Version grecq.	Bariéty.	Grenat.
Cinquième.	id.	Bénech.	Bergon.
Sixième.	Calcul.	Montal.	Crayssac.
Septième.	Histoire.	Gaston.	Bénech.
Huitième.	Latin.	Denons.	Vioussens.
COURS SPÉCIAUX.			
2 <sup>e</sup> année.	Comptabilité.	Pagès.	Mouillérat.
1 <sup>re</sup> année.	Histoire.	Magot.	Vérines.
Année prép.	Anglais.	Sales.	Bladanot.
Math. élément.	Histoire.	Soulié.	Desbans.
Math. préparat.	Mathématiques.	Barbier.	Bousquet.

CLASSE PRIMAIRE.			
1 <sup>re</sup> division.	Calcul.	Barayre.	Bénech.
2 <sup>e</sup> division.	id.	Bris.	Gratacap.
3 <sup>e</sup> division.	id.	Bécays.	Mendaille.
4 <sup>e</sup> division.	id.	Mignot.	Boyer.

Le censeur des Études,  
T. DURAND.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique : M. Guittard, professeur de pathologie interne à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse, est autorisé à se faire suppléer, pendant l'année scolaire 1877-78, par M. Caubet, suppléant à ladite école.

M. Germain Touyrac, imprimeur-gérant de la Dépêche, est assigné à comparaître jeudi prochain, 15 novembre, devant le tribunal correctionnel, sous la prévention : 1<sup>o</sup> de fausse nouvelle de nature à troubler la paix publique, dans les numéros du 9 et du 12 octobre (dépêches étrangères); 2<sup>o</sup> de fausse nouvelle de mauvaise foi (les manœuvres électorales).

On lit dans le Journal du Tarn :

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un violent incendie est venu jeter l'effroi dans la ville de Gaillac. Le feu s'était déclaré à la filature de MM. d'Aubry et d'Huteau, situé sur les bords du Tarn. L'intensité des flammes, activées par le vent, était devenue telle, que les secours locaux demeuraient insuffisants. Assistance a été demandée à Albi, et nos sapeurs-pompiers partaient à sept heures pour venir en aide à leurs collègues de Gaillac. Ils n'étaient de retour qu'à cinq heures du soir.

On nous annonce que la filature, le moulin et la scierie contigus ont été la proie des flammes. Trois maisons voisines sont très-gravement endommagées.

Les pertes peuvent s'élever de 300 à 350,000 fr.

On commence, paraît-il, à rechercher les vins nouveaux. Il a été vendu ces jours-ci des vins

rouges de Sorges, à prendre au sortir de la cuve, sans fûts, à 60 fr. les 250 litres, qualité bonne ordinaire.

La situation vinicole actuelle, envisagée dans son ensemble et au point de vue du mouvement des affaires, offre à l'observateur une singularité, qui n'a peut-être pas été souvent signalée et que nous devons noter aujourd'hui : c'est la réduction des approvisionnements dans les entrepôts et dans les chais des négociants, d'une part, et, de l'autre, le moindre empressement aux achats, qui a succédé à l'animation fébrile des premiers jours de la campagne de 1877.

(Echo de la Dordogne).

TERRIBLE EXPLOSION AU HAVRE

Les journaux du Havre racontent qu'une effrayante détonation a jeté l'émoi samedi, vers sept heures du soir, parmi les habitants de la rue d'Orléans, entre la rue de Paris et la rue de la Chaussée. La boutique de M. Lizier, armurier, portant le n<sup>o</sup> 39, rue d'Orléans, venait de sauter. A ce formidable bruit, presque semblable à celui d'une mine éclatant, succédèrent bientôt une série d'explosions qui ressemblaient entièrement à une fusillade bien nourrie. C'étaient des cartouches Lefauchaux qui détonaient. Cependant, le feu avait pris aux boisées de la devanture défoncée par l'explosion, et s'était communiqué aux pièces d'artifice exposées en montre. La flamme léchait les persiennes du premier étage, lorsque enfin, après une attente longue en la circonstance, les pompiers arrivèrent avec deux pompes. Une seule fut mise en mouvement, et en quelques instants, elle parvint à éteindre le feu et à noyer les poudres restées à l'intérieur de la boutique.

Malheureusement, il y a plusieurs blessés. M. Lizier a été assez sérieusement brûlé aux mains; Mme Lizier a été plus gravement atteinte. Sa petite fille qui se trouvait près d'elle au moment de l'explosion a éprouvé quelques brûlures : elle a été conduite à l'hôpital ainsi que sa mère. Un caporal armurier du 129<sup>e</sup> de ligne, M. Charles Cardine, qui se trouvait chez M. Lizier, a été également assez douloureusement brûlé. Après un premier pansement, il a pu se rendre, à pied, à la caserne.

Un passant aurait été atteint à la figure au moment où il se trouvait juste devant la boutique incendiée. La devanture était assez légère, en sorte que l'explosion a été moins redoutable qu'on aurait pu le craindre dans un espace aussi resserré. Quoiqu'il en soit sa force a été telle, que des morceaux de vitres, ont été lancés et comme incrustés dans la façade de la maison située de l'autre côté de la rue. Un assez grand nombre de vitres ont été brisées dans toutes les maisons voisines. Voici qu'elle aurait été la cause de l'accident. Mme Lizier emplissait des cartouches lorsque celle dans laquelle elle enfonçait la bourre, avec un petit instrument en bois, a éclaté et a communiqué le feu à cent autres placées sur le comptoir. Trois hommes qui avaient profité du premier moment de trouble pour voler 7 ou 8 fusils, ont été arrêtés par des témoins de l'accident, dans la rue de Paris. D'après le Journal du Havre, deux des blessés dont l'état semblait s'améliorer, donnent de vives inquiétudes; Mme Lizier paraît-il dans une situation ne laissant que peu d'espoir. L'apprenti, qui a été également porté à l'hôpital, a aussi reçu des brûlures d'une extrême gravité. Quant aux dégâts matériels, on les évalue approximativement à environ 35,000 francs.

Un navire américain a fait naufrage sur la plage d'Agde.

Voici le récit que publie le Messager du Midi :

« C'est un trois mâts du nom de Ellensterem, capitaine Weaves, équipé de huit hommes (quatre blancs et quatre noirs), venant de New-York avec un chargement d'huile de pétrole à destination de Cette.

» Assailli par le mauvais temps, le 8 novembre au matin, le trois mâts s'est mis en panne vis-à-vis le poste des douanes de Castellas, qui a immédiatement donné l'alarme. A quatre heures du soir, le courant l'a entraîné dans les brisants où, à six heures, il était complètement brisé.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Nous lisons dans la France du 12 nov. :

Nous avons rapporté avant hier et commenté, sur la foi de l'Estafette, un propos qui aurait été tenu par M. le président de la République s'adressant au maréchal Canrobert ;

« Eh bien, mon vieux camarade, à nous deux, nous saurons, avec l'armée, maintenir l'ordre partout. »

Il nous revient aujourd'hui, d'excellente source, que ce propos n'a pas été tenu. Depuis le début de la crise gouvernementale, M. le maréchal Canrobert se tient soigneusement à l'écart de toutes les combinaisons et de tous les projets qui s'agitent à l'Elysée.

Paris, 12 novembre soir.

Le Figaro a reçu de Rome une dépêche annonçant que l'état de santé du Pape se serait encore aggravé et que, depuis quelques heures, l'œdème des jambes gagnerait les parties supérieures du corps de façon à laisser peu d'espoir.

Cependant, une autre dépêche de Rome, publiée par l'Agence Havas, annonce que le Pape a encore donné hier quelques audiences.

Paris, 12 novembre, soir.

On télégraphie de Bucharest qu'une dépêche de Parodin, 10 novembre, annonce que le général Skobelev a pris d'assaut le mont Verde, près de Plewna. Deux fois, les Turcs auraient essayé vainement de le reprendre.

En revanche, on mande de Constantinople, le 11, qu'une bataille est engagée à Plewna depuis deux jours et que le résultat en est favorable aux Turcs. De Choumla on mande aussi, le 10 novembre que Suleiman a fait plusieurs fortes reconnaissances infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi.

D'autres informations pensent qu'Osman-Pacha peut tenir 30 ou 40 jours de plus. Enfin, d'après le Daily-Telegraph tout va bien dans les préparatifs qui se font pour secourir Plewna.

Les nouvelles d'Asie se bornent à peu de chose. Une dépêche du commandant de Kars annonce qu'un parlementaire russe lui ayant communiqué les propositions relatives à la reddition de la place, en permettant à la garnison de se retirer, il convoqua tous ses officiers en conseil. A l'unanimité, il fut décidé de résister.

Chambre des Députés.

Séance du 12 novembre.

La lutte s'est engagée aujourd'hui, à la Chambre, entre les gauches et le gouvernement.

M. Leblond a d'abord présenté la proposition de modification du règlement armant plus fortement le président de la Chambre, proposition qui a été déclarée urgente.

Puis est venu M. Albert Grévy, qui a demandé la nomination d'une commission d'enquête sur la période électorale et la candidature officielle. M. le duc de Broglie, au nom du gouvernement, a appuyé la demande d'urgence faite par M. Albert Grévy et l'urgence a été votée.

La séance a été immédiatement suspendue et la Chambre s'est réunie dans les bureaux pour examiner la proposition de M. Albert Grévy.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 13 novembre, 2 h. soir.

Les bureaux ont discuté vivement, hier soir, la proposition de M. Albert Grévy.

M. Gambetta a déclaré que la proposition ne s'appliquait pas au Président de la République, mais seulement à ses agents. La commission composée de neuf membres s'est montrée entièrement favorable.

M. Leblond a été nommé rapporteur.

Paris, 13 nov. 2 h. 30, soir.

A la reprise de la séance de la Chambre, la discussion de la proposition a été renvoyée à demain.

Le Soleil et plusieurs journaux considèrent la journée d'hier comme équivalant à la mise en accusation du ministère.

Les tendances du gouvernement s'accroissent pour une politique de résistance.

Paris, le 13 nov., 2 h. 50.

Une note de l'Agence Havas dit que le maréchal de Mac-Mahon a déclaré aux membres du cabinet qu'en présence des accusations violentes dont ils venaient d'être l'objet à la Chambre des députés,

et qui s'appliquaient au gouvernement tout entier, il ne pouvait accepter leur démission, et qu'il les pria de rester à leur poste.

Une autre note de la même agence porte que jamais il n'a été question ni d'un ministère Buffet, ni d'un ministère Daru.

Paris, 13 novembre, 3 h. soir.

Le rapport de M. Leblond déclarera que la proposition de M. Albert Grévy ne vise en rien le Maréchal, qui est irresponsable.

Paris, 13 novembre 4 h. soir.

La séance de la Chambre a commencé par la discussion du nouveau règlement contre les interrupteurs et tapageurs.

MM. Paul de Cassagnac et Robert Mitchell ont pris la parole.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Novembre.

Rente 3 p. %..... 70.80  
— 4 1/2 p. %..... 98.50  
— 5 p. %..... 105.35

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 12 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.050 »	3.050 »
Crédit foncier.....	633 75	640 »
Orléans-Actions.....	1.032 »	1.030 »
Orléans-Obligations.....	332 »	332 50
Suez.....	691 25	695 »
Italien 5 %.....	71 35	71 70

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Tout d'abord, trois hommes de l'équipage ont pu être retirés sains et saufs, du milieu des débris et des fûts de pétrole venus à terre. Vers huit heures, un quatrième était encore recueilli sur la plage, après avoir perdu, à la suite d'un choc violent, le pouce de la main droite.

Enfin, vers onze heures du soir, de courageux sauveteurs se sont embarqués dans une chaloupe et, au péril de leur existence, ont pu parvenir à bord du navire naufragé où, désespérés, trois marins de l'équipage se tenaient à grand-peine cramponnés à la mâture; ils ont été assez heureux pour les soustraire à la mort qui les attendait.

A minuit sept hommes étaient donc sauvés mais le huitième a péri; son corps n'a pas été retrouvé.

M. le commissaire de l'inscription maritime, les syndics de gens de mer d'Agde et de Marseillan, M. le consul américain, les officiers et préposés des douanes de la circonscription, ainsi qu'un grand concours de population, ont passé la nuit sur le lieu du sinistre et ont prodigué, avec le plus généreux empressement, les premiers soins aux malheureux marins qui venaient d'échapper à un si grand danger.

Une partie de la cargaison sera sans doute retirée de la mer. On travaille activement au sauvetage.

Le premier tirage de lots des obligations foncières de l'emprunt 1877 a eu lieu le 5 octobre. Ce tirage comprenait 200,000 francs de lots; presque tous les obligataires qui ont gagné des lots de 10,000 ou de 1,000 francs sont venus toucher, mais l'heureux possesseur de l'obligation 430,449 sortie avec un lot de 100,000 francs ne s'est pas encore présenté pour toucher la prime qu'il a gagnée avec son titre libéré de 60 francs seulement.

AVIS

Aux porteurs de bons du Crédit Agricole. La commission de liquidation du Crédit Agricole met en remboursements tous les bons du Crédit Agricole dont l'échéance ne dépasse pas le 21 décembre 1878 et dont le paiement sera demandé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1878.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 10 novembre 1877.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2.669	2.063	1.24 à 1.78
Vaches.	1.267	975	1.10 à 1.60
Taureaux.	115	92	1.12 à 1.40
Veaux.	538	487	1.55 à 2.05
Moutons.	18.378	17.978	1.50 à 2.00
Porcs.	1.609	987	1.30 à 1.76

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

13 novembre 1877. (71)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

XVII

LE SECRET DE LOPÈS

Justement Franck rentra au salon à ce moment.

M. de Compans courut à lui.

— Sylvia ? lui dit-il vivement, mais à voix basse, pour ne mettre personne dans la confidence de son inquiétude.

Franck répondit qu'il n'avait pas vu Mlle de Compans.

Le malheureux père eut froid au cœur. Quelques chuchotements circulèrent dans les groupes qui l'entouraient.

Cependant la musique s'était arrêtée; chaque groupe commençait à se regarder avec une singulière expression. M. de Compans comprit qu'il fallait couper court à toute interprétation malveillante, et

ayant fait signe aux musiciens de reprendre le quadrille, il se dirigea vivement vers la porte.

Mais il n'alla pas plus loin, car à peine en eut-il atteint le seuil, qu'il s'arrêta tout à coup et poussa un cri terrible.

Sur le seuil de la porte se tenait Lopès, et derrière lui Pascal, le visage pâle, les regards fixes, les cheveux collés aux tempes par une sueur glacée.

Au cri poussé par M. de Compans, à cette apparition inattendue, un mouvement général s'opéra dans le bal, et chacun, poussé par une curiosité inquiète, s'empressa autour du banquier.

Ce dernier avait deviné une partie de la vérité; ce Lopès était un vengeur. Il savait tout, et il venait pour le perdre.

A cette heure suprême, cependant, le malheureux ne songea même pas à lui, et sa première pensée fut encore pour sa fille.

— Sylvia ! Sylvia ! s'écria-t-il éperdu, qu'en avez-vous fait ? répondez... où est-elle ?

— Mlle de Compans vient de partir avec M. Octave Gaudin, répondit Lopès.

— Ah ! vous mentez ; c'est impossible !

— Vous pouvez le vérifier à l'instant même.

Et comme un murmure équivoque accueillait ces paroles, M. de Compans reprit un moment de courage.

— Mais vous, monsieur, dit-il avec

force, que me voulez-vous, et de quel droit venez-vous ainsi troubler une fête ?

M. de Compans n'acheva pas.

Lopès s'était tourné vers Pascal qui se tenait immobile et hagard derrière lui, et lui posant les mains sur l'épaule :

— Pascal, dit-il d'une voix énergique, voici M. de Compans, ton complice ; parle maintenant, et raconte devant tous le crime qui s'est accompli ici même, il y a une quinzaine d'années, sur la personne de M. le comte de Rieux.

— Un crime ! répéta-t-on de tous côtés.

— Un crime ! confirma Lopès du même ton ferme.

M. de Compans s'était laissé tomber accablé sur une chaise, et il avait pris sa tête dans ses mains.

Or, il y avait parmi les assistants un homme de moyenne taille, à l'œil intelligent et vif, à la lèvre franchement rusée, dont le menton reposait sur une cravate blanche sans plis.

Au mot de crime, cet homme releva la tête, et après avoir examiné Lopès et Pascal avec attention, son petit œil alla s'attacher avec une étrange fixité sur le banquier.

Cependant Pascal avait fait quelques pas avec une régularité qui rappelait les automates, et le regard toujours fixe et hagard, il attendit une nouvelle interpellation.

— Reconnais-tu ce salon ? demanda alors la voix impérieuse de Lopès.

— Oui, répondit Pascal.

— C'est ici qu'était le vieillard ?

— Non... là ! là !

Et, son bras indiqua un petit salon contigu, vers lequel il entraîna à son tour Lopès.

— Il y avait là un vieillard, n'est-ce pas ? insista ce dernier.

— Oui, répondit péniblement l'Auvergnat.

— Et, tu étais près de lui ? et, pendant qu'il râlait en appelant ses deux fils absents, ses neveux attendaient ici son dernier soupir, en supputant la fortune dont ils allaient hériter.

Pascal fit un signe affirmatif.

— Mais après, que se passa-t-il ? continua Lopès ; comment tua-t-on le malheureux enfant qui accourait pour recevoir la bénédiction suprême de son père ?... par quelle infernale machination ?...

Pascal passa la main sur son front humide de sueur, et poussa un profond soupir.

— Oh ! la cloche ! la cloche ! balbutia-t-il en frissonnant.

— Un coup de cloche retentit, n'est-ce pas ?

— C'est cela.

— Et les deux neveux devinèrent le retour du fils ?...

— Oui ?

— Et ils résolurent sa mort ?...

— Il y avait là... des poignards... ajouta Pascal.

— Leurs mains s'armèrent... continua Lopès...

— Et ils attendirent derrière cette porte... tous les deux attentifs, cachés dans l'ombre... pendant que j'allais ouvrir la grille.

Il y eut un silence... chacun écoutait avec une poignante anxiété... femmes, jeunes gens, vieillards, tous étaient là, haletants, oppressés, se demandant avec terreur ce qu'il fallait croire du singulier drame qui se révélait à eux d'une manière inattendue.

L'homme à la cravate blanche paraissait surtout prendre un intérêt particulier à cette scène, et de temps à autre son regard s'allumait d'une vive flamme, et ses lèvres se pinçaient avec une expression d'impatience presque fébrile.

Quant à M. de Compans, il était anéanti.

Le précipice dans lequel il se sentait tomber lui donnait le vertige et il n'avait plus la force d'essayer de lutter.

D'ailleurs son cœur tout entier était à Sylvia qui l'avait abandonné, et c'est avec des larmes et des sanglots qu'il songeait à l'avenir qui était réservé à son enfant.

(A suivre).

# Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**TOPIQUE DULAC**  
Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,  
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des  
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.  
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

**VICHY**

Administration - PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux-minérales, droguistes et pharmaciens.

**AVIS CONTOU**

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des **coques** tous les Dimanches.

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl<sup>cs</sup> : 1,50. Se défier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes.

**Atelier de Reliure**

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

**J. SARRAZIN, FILS**

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

**TABLEAU DES DISTANCES**

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **L'ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

**HISTOIRE D'UN CRIME**

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

LE GUËT-APENS

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorisée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

**HAFFNER PIERRE**

BREVETÉ S. G. D. G. (21 MÉDAILLES D'HONNEUR)

10, 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY, 10, 12 et 14

Fabrique, 4, rue Buffault, Paris.

**COFFRES-FORTS TOUT EN FER**

coudée aux quatre angles, à double parois remplies de matières réfractaires, munis d'une nouvelle combinaison invisible, déjouant toute indiscrétion.

**COFFRES-FORTS TOUT EN FER**

recouverts d'ébénisterie en tout genres, pour chambres à coucher, salon, etc. **Serrures de Précision. — Serrures pour Bâtimens.**

ENVOI FRANCO DE DESSINS ET PRIX COURANTS

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embellie le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

**LE TÉLÉGRAPHE**

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires 4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la



Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

**A VENDRE**

Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1<sup>er</sup> prix de sa catégorie, et à Cahors la 1<sup>re</sup> prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.